

Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 18 Juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Votants : 9

Date de convocation : 11 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit juin le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève RABOUL, Maire et a pris la délibération dont le texte est le suivant :

Madame le Maire met au vote le procès-verbal de la précédente séance du 09 Avril 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

PRESENTS : Mr PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges – Mme LE GOUALEC Caroline – Mme ARNAL Corinne - Mr BARTHELEMY Pierre - Mme GARNIER Catherine – Mr PUPATO Cyril - Mr BOYER Frédéric

ABSENTS : Mme COURSET Patricia – Mme BATE Paula – Mme TRICOIRE Mylène (excusés) – Mr GARRON Bertrand - Mme FABRE Evelyne (non excusés).

Secrétaire de séance : Mr PUGINIER Sébastien

DÉLIBÉRATION N°2024/09

OBJET : RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DU CIMETIERE - VALIDATION DE L'OPERATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Afin de perpétuer la mémoire des victimes militaires et civiles des terribles guerres de 1914/1918, 1939/1945, Indochine et Algérie, des monuments aux Morts ont été érigés dans les communes françaises. Notre Commune en possède deux. Un est situé derrière la Mairie et a fait l'objet d'une restauration il y a déjà quelques années, le second, plus imposant, est situé dans le cimetière communal. Cet ouvrage, appartenant pleinement au Patrimoine de la Commune a subi les outrages du temps et à besoin d'être restauré

Les travaux de restauration pourraient comprendre :

- Le nettoyage à haute pression et sablage du Monument.
- La réfection des joints au ciment.
- Le nettoyage à haute pression de l'allée en pierres.
- La rénovation du bronze sur plaque.
- Le ponçage de la plaque en marbre blanc.
- La redorure des lettres sur place.

Le coût de ces opérations a été évalué à 3 210,00 € HT par la Société Art et Gravure de Villemoustaussou (Aude) et elle sera réalisée en septembre/octobre 2024.

Le financement du projet se fera en partie par autofinancement. En complément, la de Caux et Sauzens souhaite solliciter un financement de :

- 642 € auprès du Souvenir Français ;

DÉLIBÉRATION

Séance du 18 Juin 2024

- 1 605 € auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres, dans le cadre des financements alloués par le Ministère de la Défense pour la construction ou la restauration de monuments aux Morts.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de restauration du Monument aux Morts du cimetière ainsi que le devis proposé par la Société Art et Gravure de Villemoustaussou (Aude) pour un montant de 3 210,00 € HT (pas de tva appliquée).
 - D'autoriser madame le Maire à faire toutes les démarches de demandes de financement auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres ainsi qu'auprès du Souvenir Français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION N°2024/10

OBJET : Travaux de voirie – Impasse Pierre Gazagne et divers impasses rue de Lers – choix de l’entreprise et validation du plan de financement.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux de Voirie dont les crédits ont été prévus au budget primitif de cette année. Il s'agit de la rénovation de plusieurs impasses dont les structures très anciennes, ont été fortement dégradées par les intempéries successives de ces dernières années.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, 2 ont déposé une offre, à savoir :

- Entreprise COLAS France, établissement de Carcassonne : 82 342,34 € HT – 91 827,60 € TTC.
 - Entreprise Jean Lefebvre Midi Pyrénées : 65 065,97 € HT – 78 079,16 € TTC.

Après étude des devis par la commission travaux, c'est l'entreprise Jean Lefebvre qui a été choisie pour réaliser les travaux.

Le plan de financement suivant est proposé :

Montant des travaux 78 079,16 € TTC

FPIC Carcassonne Agglo 10 000,00 €
Autofinancement 68 079,16 €
Total 78 079,16 €

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le devis établi par l'entreprise Jean Lefebvre Midi Pyrénées pour la rénovation des Impasses Pierre Gazagne et de 3 impasses situés dans la rue de Lers pour la somme de 65 065,97 € HT soit 78 079,16 € TTC.
 - **VALIDE** le plan de financement proposé.
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

Cession parking GFA des Costes/Commune de Caux et Sauzens : Madame le Maire informe l'assemblée, qu'elle a rendez-vous demain mercredi 19 juin chez Me BOYER Pierre-Emmanuel à Alzonne, pour la signature de l'acte de cession du parking situé Avenue Joseph Rives, et dont le propriétaire était depuis 2003, le G.F.A des Costes. Conformément à la délibération n°2022/26 en date du 22 septembre 2022, la parcelle cadastrée section BA n°222 d'une contenance de 01 a 62 ca, va donc être intégrée dans le domaine privé de la commune. Une procédure devra être engagée afin que cette parcelle entre dans le domaine public communal.

Football-Club Caux et Sauzens/Malepère : Mme le Maire informe le conseil municipal que le club de football entente Caux et Sauzens/Malepère ne souhaite plus continuer la collaboration entre les 3 communes que sont Caux et Sauzens, Lavalette et Alairac. En effet, plusieurs dysfonctionnements et mésententes ont vu le jour au cours de la saison passée et chacun souhaite reprendre son autonomie. Mme le Maire et Mme Le Goualec regrettent cette décision et espèrent que le club reprendra dans de bonnes conditions. Elles seront attentives à l'évolution de cette situation dont il reste encore quelques zones d'ombre.

Situation Bar/Restaurant Le Platane : Comme évoqué lors de la dernière réunion, le Bar/Restaurant Le Platane est en liquidation judiciaire. La société d'hébergements de luxe, Karma Resorts France, propriétaire du Château de Samary, a rencontré Mme le Maire et lui a fait part de son intérêt pour le rachat du fonds de commerce et de la licence IV. Le projet présenté paraît correspondre aux attentes de la commune, toutefois, celle-ci n'a aucun pouvoir sur l'attribution du fonds de commerce. Il est conseillé à la société Karma de faire une offre d'achat.

Le Commune va rester vigilante et contactera le liquidateur judiciaire afin d'obtenir toutes les informations nécessaires.

Contrat à durée déterminée de Mr BOUSQUET Mickaël : Cet agent, d'abord mis à disposition par l'APAJH de l'Aude durant 2 ans, a été recruté en contrat à durée déterminée pour 1 an avec promesse d'embauche à condition que Mr BOUSQUET obtienne son permis de conduire. Le contrat arrivant à échéance au 30 septembre 2024 et Mr BOUSQUET n'ayant pas obtenu son permis, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier. Les avis sont partagés. Il est demandé une rencontre avec le responsable de l'APAJH chargé du suivi de Mr BOUSQUET afin de discuter de la situation et étudier un éventuel renouvellement du CDD, faute de quoi, cet agent ne pourra pas être maintenu dans l'effectif communal sans une autonomie de mobilité.

Situation Mme CRESPIN Jeanine : Mme le Maire fait part à l'assemblée du cas de Mme CRESPIN Jeanine, domiciliée avenue de St-Marc, et d'un signalement qu'elle a dû faire pour cette dame auprès du service Départemental de l'Aude en charge des personnes âgées. En effet, cette personne, fragile physiquement et psychologiquement, fait souvent l'objet de sollicitations de la part de démarcheurs qui lui soustraient des sommes d'argent importantes pour de menus travaux. Il a également été signalé des comportements dangereux de cette personne au volant de son véhicule.

N'ayant pas de famille proche pouvant s'occuper d'elle, Mme CRESPIN se trouve donc vulnérable. De nombreux voisins et amis de Mme CRESPIN nous ont signalé ces situations délicates, c'est pourquoi une enquête va être diligentée par un service spécialisé afin d'évaluer son degré d'autonomie.

Délibération n°2042/09 : Restauration du Monument aux Morts du cimetière – Validation de l'opération et demandes de subventions.

Délibération n°2024/10 : Travaux de voirie – Impasse Pierre Gazagne et divers impasses rue de Lers – choix de l'entreprise et validation du plan de financement.

Le Maire, Geneviève RABOUL

Le secrétaire, Sébastien PUGINIER